

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION  
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-1515 rév. 3**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :  
*The French Committee for Accreditation certifies that :*

**LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE ET D'ESSAIS  
1 RUE GASTON BOISSIER  
75724 PARIS CEDEX 15**

**SIREN : 313320244**

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/CEI 17020:2012**  
*fulfils the requirements of the standard :*  
et aux règles d'application du Cofrac  
*and Cofrac rules of application*  
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

*A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.*

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

**METROLOGIE LEGALE / LEGAL METROLOGY**

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

**3-1515 rév. 3**

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.  
*and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.*

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

*Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*

Date de prise d'effet / *Granting date* : **07/01/2021**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **31/08/2022**

Pour le Directeur Général et par délégation  
*On behalf of the General Director*

La Responsable du Pôle Bâtiment / Industries / Services,  
*Pole manager - Building / Industries / Services,*

**Diane JARRY**

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

*This certificate is only valid if associated with the technical appendix.*

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).

*The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1515 Rév. 2.

*This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1515 Rév. 2.*

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS  
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## ANNEXE TECHNIQUE

### N° 3-1515 rév. 3

Organisme d'inspection accrédité :

**LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE ET D'ESSAIS**

**1 RUE GASTON BOISSIER  
75724 PARIS CEDEX 15**

#### PORTEE D'ACCREDITATION

#### N° 18 - METROLOGIE LEGALE

Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
<b>18.4 - Transport - Sécurité</b>	
<p>18.4.2 - Prestations d'organisme désigné pour la vérification primitive, la vérification périodique et la vérification d'installations des cinémomètres de contrôle routier #</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ (A1) Vérification primitive des cinémomètres de contrôle routier de type fixes</li> <li>➤ (A2) Vérification périodique des cinémomètres de contrôle routier de type fixes</li> <li>➤ (A3) Vérification d'installations des cinémomètres de contrôle routier fixes</li> </ul> <p>Date de prise d'effet de l'accréditation initiale : <b>15/12/2012</b></p>	<p>Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure            Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001            Arrêté du 4 juin 2009 relatif aux cinémomètres de contrôle routier            Procédure interne</p>

<b>N° 18 - METROLOGIE LEGALE</b>	
<b>Phase, type et objet des inspections</b>	<b>Référentiels d'inspection</b> (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
<b>18.4 - Transport - Sécurité</b>	
<p>18.4.3 - Prestations d'organisme désigné pour la vérification primitive et la vérification périodique des éthylomètres #</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>(B1)</b> Vérification primitive des Éthylomètres à poste fixe pour une concentration d'éthanol dans l'air jusqu'à 3mg/L</li> <li>➤ <b>(B2)</b> Vérification primitive des éthylomètres portatifs pour une concentration d'éthanol dans l'air jusqu'à 3mg/L</li> <li>➤ <b>(B3)</b> Vérification périodique des éthylomètres portatifs pour une concentration d'éthanol dans l'air jusqu'à 3mg/L</li> <li>➤ <b>(B4)</b> Vérification périodique des éthylomètres à poste fixe pour une concentration d'éthanol dans l'air jusqu'à 3mg/L</li> </ul> <p>Date de prise d'effet de l'accréditation initiale : <b>15/07/2008</b></p>	<p>Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2003 relatif au contrôle des éthylomètres Procédure interne</p>

<b>N° 18 - METROLOGIE LEGALE</b>	
<b>Phase, type et objet des inspections</b>	<b>Référentiels d'inspection</b> (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
<b>18.6 - Mesurage agricole</b>	
<p>18.6.1 - Prestations d'organisme désigné pour la vérification primitive d'instruments de mesure de la température #</p> <p>➤ <b>(C1)</b> Vérification primitive des thermomètres destinés à mesurer la température des denrées périssables</p>	<p>Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure            Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001            Arrêté du 23 octobre 2009 relatif aux contrôles des thermomètres destinés à mesurer la température des denrées périssables            Procédure interne</p>
<p>18.6.2 - Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique d'instruments de mesure de la température #</p> <p>➤ <b>(D1)</b> Vérification périodique des thermomètres destinés à mesurer la température des denrées périssables</p>	<p>Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure            Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001            Arrêté du 23 octobre 2009 relatif aux contrôles des thermomètres destinés à mesurer la température des denrées périssables            Procédure interne</p>
<b>18.7 - Environnement</b>	
<p>18.7.4 - Prestations d'organisme désigné pour la vérification primitive des sonomètres #</p> <p>➤ <b>(E1)</b> Vérification primitive de sonomètres conventionnels ou intégrateurs</p> <p>➤ <b>(E2)</b> Vérification primitive de calibrateur associé au sonomètre</p>	<p>Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure            Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001            Arrêté du 27 octobre 1989 relatif à la construction et au contrôle des sonomètres            Procédure interne</p>

<b>N° 18 - METROLOGIE LEGALE</b>	
<b>Phase, type et objet des inspections</b>	<b>Référentiels d'inspection</b> (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
<b>18.7 - Environnement</b>	
<p>18.7.5 - Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des sonomètres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>(F1)</b> Vérification périodique de sonomètres conventionnels ou intégrateurs</li> <li>➤ <b>(F2)</b> Vérification périodique de calibrateur associé au sonomètre</li> </ul>	<p>Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure            Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001            Arrêté du 27 octobre 1989 relatif à la construction et au contrôle des sonomètres            Procédure interne</p>

## Section Inspection

<b>Liste des Implantations concernées par l'accréditation octroyée</b>
--

IMPLANTATIONS	ADRESSE	TELEPHONE	ACTIVITE(S) REALISEE(S)
LNE - Laboratoires de Paris	1 RUE GASTON BOISSIER  75724 PARIS Cedex 15	01 40 43 37 00	A1,A2,A3 B1,B2,B3,B4
LNE - Laboratoires de Saint-Denis	61 RUE DU LANDY  93210 LA PLAINE SAINT-DENIS	01 40 27 22 14	C1,D1
LNE - Laboratoires de Trappes	29 AVENUE ROGER HENNEQUIN  78197 TRAPPES Cedex	01 30 69 10 00	E1,E2 F1,F2

Date de prise d'effet : **07/01/2021**

Le Responsable d'Accréditation Pilote  
*The Pilot Accreditation Manager*

**Magali MERCEROLLE**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1515 Rév. 2.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)